

# MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Depuis novembre 2021, la Commune a adhéré à la mise à disposition d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique par le SIVOM en signant une convention d'une année. Cet ASVP exerce dès lors les missions de police, prévention, constatation et verbalisation des infractions aux différents codes.

## Pour rappel :

- Il est interdit de stationner en dehors des zones matérialisées
- Sur la place de La Tour, seul l'arrêt est autorisé durant le déchargement pour une durée maximale de 30 minutes.
- Des places GIC/GIG, de recharges électriques, 2 roues et taxi sont recensées et identifiées. Seuls les véhicules dédiés ou arborant un macaron sont autorisés à stationner sur ces emplacements.



## Pour information :

La Commune est en train de définir auprès de La Métropole une **zone de rencontre** « cœur de village » qui se situe entre la rue du Four et la montée du cimetière à La Tour. Cette zone règlementée permet la limitation de la vitesse à 20km/h et rend les piétons prioritaires.

L.L.

## LES BONS RÉFLEXES

Dans les zones de circulation apaisée, les conducteurs de véhicule doivent être prudents à l'égard des usagers les plus vulnérables. La signalisation y est peu présente, l'environnement apaisé et la cohabitation facilitée.

### 🚶 Piéton

- Je suis piéton si je me déplace à pied, en trottinette, en rollers ou en fauteuil roulant.
- Je suis prioritaire sur tous les modes de déplacement.

### 🚲 Cycliste

- Je cède la priorité aux piétons.
- Si la circulation automobile est à sens unique et si la signalisation me l'autorise, je peux rouler à double sens.

### 🚗 Automobiliste, motard ou cyclomotoriste

- Je ne dois pas rouler à plus de 20 km/h.
- Je ne dois stationner que sur les emplacements prévus à cet effet.
- Je cède la priorité aux piétons et suis prudent face aux cyclistes.



## Nettoyage du vallon : la deuxième étape en novembre dernier

La journée citoyenne du 24 avril 2021 avait permis de nettoyer les déchets accumulés dans le pierrier proche du Cramassouri et sous l'à pic creusé par les eaux de la tempête Alex. Les sacs avaient été emmenés le long du cours d'eau, à dos d'homme et évacués par les filières du point relais. Un big bag de ferrailles était resté dans le lit de la rivière, trop lourd pour les participants, pourtant motivés.

Le 20 novembre 2021, la deuxième journée organisée par l'association « Bouge ta montagne » et la Mairie, s'est déroulée au-dessus de l'à pic accessible par le chemin de Saint Elisabeth. Trois big bags de plastiques, pneus, déchets divers et ferrailles ont été remplis.

Les quatre big bags ont été évacués par Benoît Ringot, pilote d'hélicoptère de France, le 6 décembre à l'aurore. Par des manœuvres d'une grande précision, ils ont été déposés au point relais où Jean-Christophe Biben les a réceptionnés.

Le vallon vous attend nombreux aux prochaines journées afin de réduire les déversements de déchets, sous l'effet des pluies successives, dans les bassins de baignade. M.C.

